

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2021**

Le 8 février 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, M. Régis de COLNET, M. Thierry GOLLIOT, Mme Michèle DEFERT, M. Didier PONCET, M. Jean-Luc DUBAN, Mme Nadège ESTEVES, M. Patrick LELIEVRE, Mme Angélique HUBAUD,

Excusés : Mme Stéphanie DERIVIERE qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, Mme Véronique DETOILLON qui donne pouvoir à M Patrick LELIEVRE, M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à Mme Marie ZOUINI, Mme Florence MULTON,

Mme Michèle DEFERT a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune autre observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Décision du Maire
- 2) PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'adjoint technique 35h
- 3) INVESTISSEMENT : prise en charge des dépenses avant le vote du budget
- 4) INVESTISSEMENT : Travaux de réfection de la toiture de la mairie
- 5) INVESTISSEMENT : travaux annexe maison médicale
- 6) MAISON MEDICALE : bail
- 7) TERRAIN MULTI-SPORTS : Subvention Région Hauts de France
- 8) Informations diverses

1) Décisions du Maire

Monsieur LEPOETRE fait part de la décision prise dans le cadre des délégations données par le conseil municipal à savoir l'autorisation de demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention pour les opérations inférieures à 20 000 Euros HT. Il présente la demande de subvention qui a été faite au titre de la DETR 2021 :

Opération	TTC	HT	Taux	Subv.	Reste
Installation lavabo central Ecole	9 781.56	8 151.30	35%	2 852.96	6 928.60

2) PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'adjoint technique 35h

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créer un poste permanent d'adjoint technique 35 heures par semaine affecté à l'entretien des espaces verts. Il expose le nouveau tableau des effectifs du personnel communal :

Fonctionnaires titulaires :

- 1 Attaché territorial
- 1 Adjoint administratif
- 2 ATSEM principal 1^{ère} classe
- 1 Agent de maîtrise
- 1 Adjoint technique principal 1^{ère} cl
- 2 Agents technique principal 2^{ème} cl
- 1 Adjoint technique
- 1 Adjoint d'animation

Contractuels :

- 1 adjoint d'animation
- 2 adjoints technique

Contrats aidés :

- 2 à l'école
- 2 aux espaces verts

Monsieur LEPOETRE rappelle qu'une vacance d'emploi devra être faite.

Après l'exposé du Maire,
Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal

- décide de créer un poste permanent sur le grade d'adjoint technique territorial, poste à temps complet, 35 heures de travail hebdomadaires affecté au service technique,
- charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

3) INVESTISSEMENT : prise en charge des dépenses avant le vote du budget

Préalablement au vote du budget primitif 2021, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune ne peut engager liquider et mandater des dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et en vertu de l'article L1612-1 du code général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal peut autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2020 (hors remboursement de la dette et hors restes à réaliser).

Soit dans la limite des crédits et pour les enveloppes suivantes :

Salle des fêtes	1 250
949-2181 Installations générales	1 250
Mairie	5 250
958-2051 Concessions et droits similaires	375
958-2183 Matériels de bureau informatique	3 625
958-2188 Autres installations outillages techniques	1 250
Ecole	7 000
961-2181 Installations générales	7 000
Cantine	1 500
962-2184 Mobilier	750
962-2188 Autres immobilisations	750
Voirie	5 000
969 -2152 Installations de voirie	5 000
Aménagement d'espaces	2 000
971-2121 Plantations d'arbres	500
971 2188 Autres immobilisations corporelles	1 500
Eglise	4 000
977-2168 Autres collections et œuvres	2 000
977-2181 Installations générales	2 000
Acquisitions foncières	7 500
983-2111 Terrains nus	7 500
Accessibilité sécurité	15 000
987-2152 installations de voirie	15 000
Cimetière	2 500
988-21316 Equipement du cimetière	2 500
Atelier communal	2 500
990-2181 Installations générales	1 250
990-2182 Matériel de transport	1 250

Après l'exposé du Maire,
Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ci-dessus.

4) INVESTISSEMENT : Travaux de réfection de la toiture de la mairie

Monsieur LEPOETRE rappelle le devis de l'entreprise DE MOLLIENS d'un montant de 58 845.68 Euros HT pour la réfection de la toiture de la mairie.

Il rappelle également la subvention accordée dans le cadre du plan de relance à hauteur de 80% pour le financement de l'opération.

Monsieur de COLNET ajoute qu'il a obtenu trois devis.

Sur proposition du Maire,
Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le lancement des travaux et l'inscription des crédits nécessaires au budget 2021.

5) INVESTISSEMENT : travaux annexe maison médicale

Monsieur LEPOETRE rappelle que l'opération a fait l'objet de deux attributions de subvention : 45% au titre de DSIL et 35% au titre de la DETR 2020. Le montant maximum de l'opération est évalué à 7 500.92 HT (devis entreprise DAMBREVILLE).

Sur proposition du Maire,
Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le lancement des travaux et l'inscription des crédits nécessaires au budget 2021.

6) MAISON MEDICALE : bail

Monsieur LEPOETRE explique qu'un 4^{ème} praticien (psychiatre) s'est positionné pour la location du dernier bureau disponible de la maison médicale. Il précise que les trois locataires actuels ont validé sa demande. Monsieur le Maire ajoute que le bail commencerait le 1^{er} mars et propose, comme cela avait été fait précédemment, un loyer évolutif à savoir avril, mai un loyer à zéro, de mai à août 150 Euros, 300 Euros jusqu'à décembre 2021 et 400 Euros à partir de janvier 2022.

Après l'exposé du Maire,
Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'aménagement de loyer pour le médecin psychiatre tel que présenté ci-dessus et autorise le Maire à signer le bail professionnel correspondant.

7) TERRAIN MULTI-SPORTS : Subvention Région Hauts de France

Monsieur LEPOETRE rappelle que l'opération a déjà fait l'objet d'un vote le 14 décembre dernier pour une demande de subvention au titre de la DETR 2021 (30% sur un montant HT 58 931.90 Euros). Il informe l'assemblée qu'une aide financière auprès de la Région des Hauts de France peut être sollicitée à hauteur de 50%.

Monsieur le Maire précise que la Région vérifie si la population et les clubs ont bien été associés au projet.

Monsieur DUBAN demande si une commission va s'occuper du dossier par exemple pour réfléchir sur le choix de l'implantation.

Monsieur le Maire précise que, contrairement au plan de relance, la municipalité peut prendre son temps jusqu'à deux ans pour traiter le dossier.

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement :

Montant TTC	70 718.28
Montant HT de l'opération	58 931.90
Subvention au titre de la DETR 30%	17 679.57
Subvention HAUTS DE France 50%	29 465.95
Reste à charge avec la TVA (fonds propres)	23 572.76

Après l'exposé du Maire,

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet qui lui est présenté, sollicite de la Région HAUTS DE FRANCE pour l'obtention d'un aide financière selon le plan de financement ci-dessus.

8) Informations / questions diverses.

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Appel de la Préfecture pour une demande de complément d'information concernant le dossier de subvention déposé pour la salle des fêtes. Monsieur LEPOETRE explique que l'argumentaire s'est basé sur la volonté de la municipalité de faire venir un commerce rue de la chaussée en récupérant l'actuelle salle des fêtes qui ne répond plus au besoin de la population. La Préfecture a également demandé jusqu'à quel niveau la Mairie peut financer ce type d'opération. Monsieur LEPOETRE a répondu 70% mais avec l'abandon du projet d'extension de l'atelier.
- Station d'épuration
La station d'épuration initialement planifiée avec une date de livraison fin 2018 ne sera pas terminée avant fin 2024. Monsieur LEPOETRE explique qu'il n'a pas obtenu d'explications satisfaisantes de la part d'AMIENS METROPOLE pour justifier un

tel retard. Il rappelle que les terrains sur le territoire de Sains en zone AU sont bloqués à la construction et que la station d'épuration ne répond plus aux normes actuelles depuis plus de 20 ans.

Plantation d'arbres :

Suite à une communication auprès de la fédération des chasseurs, la commune se trouve dotée de 300 arbustes à planter.

Extinction de l'éclairage public : Monsieur LEPOETRE rappelle qu'il s'agit d'un test et que toutes les rues ne sont pas concernées en raison du type d'armoire électrique. Monsieur LELIEVRE précise les secteurs de Sains dont l'éclairage sera coupé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50